



HAL
open science

La “ sportivisation ”, un paradigme historiographique au risque de la téléologie

Lionel Pabion

► To cite this version:

Lionel Pabion. La “ sportivisation ”, un paradigme historiographique au risque de la téléologie. Noémie Beltramo; Jean Bréhon; Olivier Chovaux; François Da Rocha Carneiro. Vingt ans après.. Écrire l'histoire du sport, PULIM, pp.389-401, 2023, 9782842878719. hal-04320621

HAL Id: hal-04320621

<https://hal.science/hal-04320621>

Submitted on 4 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Lionel Pabion, « **La sportivisation, un paradigme historiographique au risque de la téléologie** », dans Noémie Beltramo, Jean Bréhon, Olivier Chovaux, François Da Rocha Carneiro (éds.), *Vingt ans après... Écrire l'histoire du sport*, Limoges, PULIM, 2023, pp. 389-401.

Cet article a reçu en 2021 le **prix Pierre Arnaud**, attribué par la Société Française d'Histoire du Sport (SFHS), pour récompenser les travaux d'un jeune chercheur présentés lors des Carrefours d'histoire du sport.

La « sportivisation », un paradigme historiographique au risque de la téléologie

Lionel PABION

Dans un article historiographique récent, Christian Vivier identifie trois concepts spécifiques au domaine de la recherche historique sur l'éducation physique et le sport : « l'orthodoxie scolaire » de Pierre Arnaud, le « redressement du corps » de Georges Vigarello, et la « sportivisation » inspirée de Norbert Elias¹. Il s'agit ici de réfléchir sur ce dernier mot, qui s'est popularisé à partir des années 1980. Or réfléchir à l'écriture de l'histoire du sport consiste également à réinterroger des concepts tellement utilisés qu'ils ont pris la force de l'évidence, au risque de devenir des lieux communs vidés de sens.

L'idée de sportivisation n'est pas neuve. Il s'agit, globalement, de décrire le processus global de transformation des exercices physiques et des pratiques ludiques anciennes en sport moderne. Le mot « sportivisation », en revanche, semble essentiellement utilisé en France à partir des années 1980. Son origine exacte reste assez floue. L'ouvrage de Norbert Elias et d'Eric Dunning est souvent cité comme l'origine du terme, mais la publication en français n'intervient pourtant que tardivement, ce qui rend cette origine douteuse. Si les premiers articles des deux auteurs paraissent en anglais dès 1966, édités en recueil en 1986², la traduction en français ne date effectivement que de 1994³. Malgré tout, le terme a pu se diffuser auparavant, comme le prouve la traduction de l'article « sport et violence » de

¹ Christian Vivier, « Essai d'historiographie des actrices et acteurs majeurs de l'éducation physique française », *Staps*, 17 septembre 2021, n° 133, n° 3, p. 15-41.

² Norbert Elias et Eric Dunning, *Quest for Excitement: Sport and Leisure in the Civilizing Process*, Blackwell., Oxford, Royaume-Uni, 1986, 313 p.

³ Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, 392 p.

Norbert Elias par A. et J. Defrance en 1976⁴. *La civilisation des mœurs* a été traduite en français en 1973, et Elias commence à gagner en notoriété dès cette époque⁵. Même si la traduction de « *sportization process* » est fluctuante, le terme exact de « sportivisation » n'apparaît pas dans l'œuvre d'Elias ou dans ses traductions. C'est par exemple « sportification » qui est choisi dans la traduction de 1994, et c'est bien « *sportization* » qui est utilisé en anglais.

Quoiqu'il en soit de son origine exacte⁶, le terme « sportivisation » apparaît sous cette forme dans les discours sur le sport au tournant des années 1960 et des années 1970. Robert Mérand prononce une conférence en 1969 qui constate le phénomène de « sportivisation des activités physiques », sans portée critique⁷. Jean-Marie Brohm s'en empare au contraire pour dénoncer l'introduction du sport dans l'EPS⁸. On retrouve des occurrences du mot dans un article sur « le corps sportif » en 1977⁹, ce qui montre d'emblée que la notion peut être employée dans des perspectives très différentes.

⁴ Norbert Elias, « Sport et violence », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, vol. 2, n° 6, p. 2-21.

⁵ Renseignements pris auprès de Jacques Defrance, la traduction de l'article par lui et son épouse aurait eu lieu par l'intermédiaire de Pierre Bourdieu, qui était alors son directeur de thèse, à qui Norbert Elias avait envoyé son texte sur le sport.

⁶ Une occurrence apparaît en 1930 sous la plume du journaliste sportif Fernand Lomazzi (« Pourquoi le sport », *La Liberté*, 24 décembre 1930), mais le néologisme ne semble pas se diffuser.

⁷ Robert Mérand, « « Pour une théorie de la motricité en éducation physique selon les conceptions de Piaget et Wallon » », *Sport et plein air. Numéro spécial CPS-FSGT Maurice-Baquet stages 70*, mars 1971, p. 73-75.

⁸ En évoquant les instructions de 1967, l'article programmatique de la revue critique *Quel Corps* affirme en 1975 que « les profs d'EPS n'étaient pas prêts dans leur majorité à se transformer en sergents-recruteurs des champions en herbe, et en pourvoyeur des fédérations civiles. » Néanmoins, le mot de « sportivisation » n'est pas écrit. (*Quel Corps*, n.1, avril-mai 1975, p. 3-4, cité dans ESCRIVA J.-P. et H. VAUGRAND (dir.), *L'opium sportif: la critique radicale du sport de l'extrême gauche à « Quel corps ? »*, Paris, France, 1997, p. 115-117.)

⁹ « Cette sportivisation du corps, dont on a pu imaginer un moment qu'elle développerait en permanence les forces productives corporelles, est en train de se transformer en une monstrueuse manipulation et mutilation biologiques. » Jean-Marie Brohm, « Le corps sportif », *Informations sociales*, 1977, n° 5, p. 51.

Aujourd'hui, le mot a cette double acception, renvoyant soit à un processus de diffusion du sport dans une perspective plus ou moins eliasienne – le sport moderne comme manifestation du processus de civilisation, ou plus simplement comme transformation d'un jeu traditionnel en sport, ce qui s'éloigne un peu du schéma d'Elias ; soit à une sportivisation de l'éducation physique, c'est-à-dire la simple description de l'introduction du sport dans l'éducation physique scolaire. Le premier emploi est plutôt positif, puisque le sport est synonyme de modernité ; au contraire dans le second usage, il s'agit souvent de dénoncer cette évolution. La sportivisation de l'éducation physique, critiquée par certains acteurs dans les années 1970 et 1980¹⁰, devient ensuite une catégorie d'analyse rétrospective. L'expression est quasiment devenue un chrononyme désignant la période de la fin des années 1950 et des années 1960, marquée par le rattachement de l'éducation physique au Ministère de la Jeunesse et des Sports¹¹.

D'un point de vue historiographique, le tournant semble dater des années 1980. Le schéma de la sportivisation – au sens eliasien – prend une place centrale, même si le terme n'est pas forcément utilisé tel quel. L'accent est mis sur la différenciation entre le sport, les activités physiques traditionnelles et la gymnastique. Dans sa thèse, Pierre Arnaud évoque « les lenteurs de la sportivisation¹². » Il semble même que ce soit lui qui ait véritablement popularisé le terme, jusqu'à ce que ce devienne un lieu commun historiographique. La corrélation est en effet frappante entre la publication de ses travaux à partir des années 1980 et la multiplication de l'usage du mot dans la littérature scientifique sur le sport en langue française.

Il passe en effet dans le langage courant dans les années 1990. La traduction de l'ouvrage d'Elias et Dunning en 1994, a

¹⁰ Jean-Marie Brohm, *L'EPS de 45 à 85 : ou la sportivisation de l'éducation physique*, Colloque international sur l'éducation physique et Sportive., Poitiers, 1985, 27 p.

¹¹ C'est par exemple le titre du chapitre 1 : « La sportivisation : l'enjeu sportif comme modèle culturel ». Christelle Marsault, *Socio-histoire de l'éducation physique et sportive*, Presses Universitaires de France, 2009.

¹² Pierre Arnaud, *Le sportman, l'écolier, le gymnaste. La mise en forme scolaire de la culture physique*, Thèse de doctorat d'état Sciences de l'éducation, Université Lyon 2, 1986, p. 649.

pu jouer un rôle amplificateur dans ce processus. Le lexique proposé par Pierre Parlebas en est un bon exemple. Dans l'édition de 1981, il n'y a pas d'entrée spécifique pour l'histoire des activités physiques ; l'analyse historique n'apparaît qu'au fil de l'article « sport », sans mention d'Elias. Dans l'édition 1999, une entrée « sportification » apparaît, avec une perspective intégralement eliasienne¹³. Le mot commence dès lors à se charger implicitement d'un schéma interprétatif global, celui de la transformation progressive des pratiques traditionnelles en pratiques modernes, c'est-à-dire en pratiques sportives. Il s'agit dès lors d'étudier les causes de cette évolution, en la discutant, ou en pointant les résistances. Les grandes thèses d'histoire du sport des années 1990 s'inscrivent ainsi dans cette perspective, par exemple dans les travaux de Thierry Terret¹⁴. Mais tout compte fait, il semble bien que l'historiographie française du sport soit victime d'une illusion rétrospective, puisque les travaux d'Elias ne deviennent véritablement centraux que dans les années 1980, tandis que l'expression elle-même ne semble pas venir d'Elias, mais des milieux français de l'éducation physique. Le mot « sportivisation » se charge donc d'un sens qui n'était pas le sien originellement, en s'imposant sous cette forme au détriment de la traduction littérale de « *sportization*¹⁵ ».

Le terme est pourtant devenu omniprésent, tant en histoire qu'en sociologie. Ce premier constat s'accompagne d'un second élément marquant : l'idée de sportivisation ne fait jamais l'objet de longues définitions. La référence erronée à Elias est un symptôme de ce manque de rigueur dans le vocabulaire. On retrouve cette erreur dans un grand nombre de publications, ce

¹³ Pierre Parlebas, *Jeux, sports et sociétés : Lexique de praxéologie motrice*, Paris, INSEP-Éditions, 1999, 469 p.

¹⁴ Thierry Terret, *Les défis du bain : formes de pratiques, modèles et résistances dans les processus de diffusion de la natation sportive*, Thèse de doctorat, Université Claude Bernard, Lyon, 1992, 920 p.

¹⁵ On retrouve d'ailleurs de nombreuses citations approximatives renvoyant à l'ouvrage d'Elias qui serait à l'origine du mot « sportivisation », ce qui est donc inexact. Un historien francophone mais non français comme Laurent Turcot ne reprend par exemple pas cette erreur, puisqu'on retrouve l'occurrence de « sportification », renvoyé à Elias, mais pas de « sportivisation » (Laurent Turcot, *Sports et loisirs : une histoire des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2016, 680 p.)

qui montre que le texte original d'Elias n'est pas lu directement, mais qu'une vulgate déformée se transmet entre auteurs. Le mot « sportivisation » est devenu un mot du langage scientifique courant, comme un impensé, qui se fonde sur une citation patrimoniale et déformée d'Elias, loin de la forme et du sens original.

Il s'agit donc ici de réfléchir, à partir de ce constat d'une origine incertaine, sur les risques que peut comporter l'utilisation d'un mot – d'un concept ? – aussi flou et polysémique, et en même temps omniprésent. Il sera question de deux aspects : d'abord, une tentative de clarification des enjeux portés par l'utilisation du mot, grâce à un détour par l'anthropologie, qui permettra de souligner les problèmes qui peuvent surgir d'une interprétation historique trop déterministe. Enfin, il s'agira d'évoquer les problèmes liés aux jugements de valeur qui peuvent être induits par l'emploi du mot, en lien avec le « démon des origines » évoqué par Marc Bloch.

« L'enfance du sport » : de la métaphore biologique au risque téléologique

Un détour par l'anthropologie de Pierre Clastres permet de souligner les écueils possibles de l'usage de ce mot. Avant sa mort prématurée en 1977, il était devenu un auteur important grâce à son étude des indiens Guayaki en Amazonie, et ses réflexions sur le concept de « pouvoir ». Comme il l'explique, ce mot nous paraît une évidence qui révèle en réalité un impensé, celui d'une conception particulière érigée en donnée universelle. Ce n'est rien d'autre, en réalité, que la manifestation d'un point de vue très ethnocentré, d'autant plus insidieux qu'il est inconscient¹⁶. Les métaphores biologiques sont, selon lui, une des expressions les plus symptomatiques de ce biais. Une série d'expressions comme « embryonnaire », « peu développé », « naissance », « enfance », « âge adulte », renvoient des phénomènes sociaux du côté de la biologie plutôt que de l'histoire. « Qu'est-ce que ce qu'un pouvoir embryonnaire, sinon

¹⁶ Pierre Clastres, *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éd. de Minuit, 1974, 186 p.

ce qui pourrait et devrait se développer jusqu'à l'âge adulte ? [...] C'est, bien entendu, le pouvoir auquel l'ethnologue est accoutumé, celui de la culture qui produit des ethnologues, l'Occident ». Ainsi, explique-t-il, l'évolutionnisme est « un vieux compère de l'ethnocentrisme », en attribuant un caractère évolutif entre différentes formes sociales, selon leur degré de ressemblance avec les sociétés occidentales¹⁷.

Le parallèle peut-être fait avec l'usage du mot « sport », en particulier dans le cadre d'une problématique qui se place dans la perspective de la sportivisation. Pierre Arnaud, qui l'un des premiers a étudié les « sociétés conscriptives », affirme à ce propos qu'en 1914 « nous sommes bien dans l'enfance du sport¹⁸ ». La métaphore arrive en effet assez spontanément sous la plume des historiens. Mais que sont des pratiques pré-sportives, ou traditionnelles, sinon ce qui ne ressemble pas au sport moderne ? Le schéma de la sportivisation, pris comme un paradigme global de long terme, peut ainsi se transformer en biais rétrospectif. Pour Clastres, il fallait une révolution copernicienne pour « prendre enfin au sérieux l'homme des sociétés primitives », et reconnaître qu'il existe des modes politiques hors du modèle de la « politique coercitive » propre à l'Occident¹⁹. De la même manière, les activités physiques ou les jeux ne sont pas moins légitimes, ni moins sérieux, ni moins évolués que le sport moderne. Il faudrait donc prendre garde à s'intéresser aux pratiques en elles-mêmes, dans leur contexte historique.

Parler de sportivisation comme d'un processus de long terme, à partir d'une problématique vaguement eliasienne, masque la diversité des pratiques physiques, qui se retrouvent, de surcroît, mises sur un pied d'inégalité. Mais c'est aussi prêter le flanc au risque téléologique, en considérant l'avènement du sport moderne comme une nécessité historique. C'est « l'effet de destin du possible réalisé » évoqué par Patrick Boucheron à propos du processus de nationalisation des États européens

¹⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸ Pierre Arnaud, *Le sportman*, *op. cit.*, p. 647.

¹⁹ Pierre Clastres, *La société contre l'État*, *op. cit.*, p. 18.

depuis l'époque moderne²⁰. Il est évident que cet « effet de destin » est un mirage qui menace également les historiens du sport, y compris les plus éminents.

Richard Holt a par exemple écrit un article sur « le destin des *sports anglais*²¹ ». Alors même qu'il est très critique envers la vision trop simple, selon lui, de la sportisation chez Norbert Elias, il explique que le succès du football en France à partir des années 1920 tient à ce qu'il « était simplement plus intéressant, imprévisible et ludique » que des activités comme la gymnastique, alors que le « changement de contexte historique » n'aurait pas joué un grand rôle. De la même manière, selon lui, l'échec de l'implantation du cricket ne « s'explique pas par des raisons historiques ou idéologiques », mais par « la nature même du cricket²² ». C'est le risque de raisonner à partir d'une idée platonicienne du sport, essentialisée et immuable : le développement du sport peut apparaître comme un mouvement inéluctable et déterminé. Voilà comment un phénomène historique particulier est érigé en évolution nécessaire, comme si l'histoire du sport avait un sens et une fin.

Le raisonnement autour des questions de sportivisation, de modernité, de tradition ou d'archaïsme est donc risqué. On pourrait en effet rétorquer à Richard Holt que la croissance du football en France n'est pas linéaire entre les deux guerres mondiales, et stagne à la fin des années 1930. Dans le même temps, le réseau des sociétés de tir et de gymnastique ne disparaît pas, et se maintient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Un détour par le raisonnement contrefactuel est toujours bénéfique, pour se rappeler que les choses auraient pu être différentes. Il est possible d'imaginer une gymnastique qui aurait pris de l'ampleur avec le soutien massif du gouvernement français dans les années 1920 – une loi sur l'obligation manque

²⁰ Patrick Boucheron, *Ce que peut l'histoire : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 17 décembre 2015*, Paris, Collège de France, 2016.

²¹ Richard Holt, « Le destin des « sports anglais » en France de 1870 à 1914 : imitation, opposition, séparation », *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, n° 4, p. 615-624.

²² *Ibid.*, p. 622.

de peu d'être votée en 1921²³. La gymnastique aurait pris de l'importance, tandis que le football aurait pu rester une pratique relativement marginale ; les historiens d'aujourd'hui auraient beau jeu d'expliquer cette évolution par la nature intrinsèquement ennuyeuse du football.

Le biais rétrospectif est un danger permanent pour les historiens. Comme le rappelait Henri-Irénée Marrou, « on risque toujours d'oublier l'existence de ce qu'on avait décidé de ne pas regarder²⁴ ». La focalisation sur la généalogie du sport moderne minore l'importance historique de nombreuses activités physiques. C'est notamment le cas de ce qu'on appelle, depuis Pierre Arnaud, les « pratiques conscriptives²⁵ ». Ce n'est pas une critique récente : on trouve par exemple une formulation très nette de cette idée sous la plume d'Alain Garrigou dès 1986. Il explique que « la postérité (celle des grands clubs urbains comme celle des sports anglais) [a] quelque peu faussé les perspectives. Elle a amené à minimiser la place et le rôle des pratiques axées sur la préparation militaire (gymnastique et tir essentiellement) dans la genèse du mouvement sportif, y voyant un archaïsme sinon un frein²⁶ ».

Or les problématiques construites autour de l'idée de sportivisation favorisent ce biais rétrospectif. Étudier la généalogie du sport moderne peut pousser à négliger la diversité des activités physiques des XIX^e et XX^e, pour ne les considérer que dans leur rapport au sport, au lieu de replacer cette hétérogénéité au sein d'une histoire sociale et culturelle plus globale. Les pratiques qui ne rentrent pas dans la définition du sport moderne sont rejetés du côté du passé, et les sociétés de gymnastique sont décrites « comme autant de freins à

²³ Daphné Bolz et Jean Saint-Martin, « Physical education and bodily strengthening on either side of the Rhine: a transnational history of the French bill on physical education and its German reception (1920-1921) », *Sport in History*, décembre 2021, p. 1-27.

²⁴ Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*, Seuil., 1954, p. 186.

²⁵ Pierre Arnaud, « La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890) », *Sport histoire*, 1988, n° 1, p. 41-83.

²⁶ Alain Garrigou, « La naissance du mouvement associatif sportif sous la III^e République en Dordogne », in Jean Camy et Pierre Arnaud (dir.), *La Naissance du mouvement sportif associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, PUL, 1986, p. 242.

l'avènement du sport²⁷. » Historiographiquement, cela se traduit par exemple par des lacunes sur l'Union des sociétés de gymnastique de France ou sur l'Union des sociétés de tir de France, qui n'ont fait l'objet d'aucunes études spécifiques d'ampleur, alors que ce sont les plus larges fédérations avant 1914, et de loin. Le schéma de la sportivisation masque aussi le maintien des pratiques conscriptives en France jusque dans les années 1930, à l'image de l'Union Chéron, qui coexiste avec les fédérations sportives pendant plusieurs décennies, donnant lieu à de nombreuses formes d'hybridations entre différentes pratiques²⁸. On voit par là le problème que pose un schéma construit sur les notions d'archaïsme et de modernité : à la fin des années 1930, la préparation militaire n'a rien d'archaïque pour une large partie des gens de l'époque. Des structures administratives fonctionnent depuis plusieurs décennies, les fédérations sont bien ordonnées et reçoivent le soutien de l'État, en connaissant même un regain de fréquentation²⁹. Là encore, l'analyse contrefactuelle permet de mettre à distance un schéma trop simple. La Seconde Guerre mondiale aurait très bien pu aboutir à un modèle où la vie associative aurait pu être prise en charge beaucoup plus étroitement par l'État, conservant une forte dimension hygiéniste et militaire, et faisant passer la dimension spectaculaire et commerciale au second plan. Le professionnalisme sportif aurait pu alors apparaître comme l'archaïsme, et le contrôle par l'État comme la modernité sportive³⁰. Ainsi, l'emploi distrait du mot « sportivisation » risque d'entraîner avec lui le schéma trop déterministe d'un mouvement nécessaire vers une sorte de fin de l'histoire sportive.

²⁷ Thierry Terret, *Histoire du sport*, Paris, France, PUF, 2016, p. 34.

²⁸ Lionel Pabion, « "L'Union Chéron" : le sport en uniforme (1906-1939) », *Staps*, 2020, n° 127, n° 1, p. 29-43.

²⁹ Lionel Pabion, *Le sport embrigadé ? Les sociétés de préparation militaire en France, des loisirs militarisés (années 1880 - années 1930)*, Thèse de doctorat en Histoire contemporaine, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2021.

³⁰ D'autres modèles sociaux existent encore aujourd'hui : le sport aux États-Unis, avec ses équipes universitaires et ses franchises sportives, diffère à bien des égards du sport en Europe.

La sportivisation, entre histoire axiologique et anachronisme ?

L'évidence trompeuse du terme « sportivisation » pose donc problème à plusieurs égards. L'usage du mot renvoie inmanquablement à la controverse sur la définition du sport, puisqu'il s'agit, en somme, de décrire l'évolution de certaines pratiques physiques d'une logique non-sportive vers une logique sportive. Mais le mot « sport » n'est pas tout à fait neutre, notamment par l'idée de modernité qui lui est associée. Par exemple, Parlebas définit le terme « sportification » comme le « processus social, notamment institutionnel, et par extension résultat de ce processus, par lequel une activité ludomotrice (quasi-jeu, jeu sportif traditionnel ou quasi-sport) acquiert le statut de sport³¹. » Le vocabulaire employé est révélateur : « acquérir » est une action positive, alors qu'au contraire « quasi » renvoie à un processus inachevé. Le sport est une pratique sérieuse, qui devient l'objet d'un ministère et de politiques publiques spécifiques : au contraire, le ministère des jeux n'existe pas. Dans un sens strictement inverse, le néologisme « sportivisation » semble avoir originellement servi à dénoncer l'introduction du sport à l'école, perçue comme un risque. La fausse neutralité apparente du mot « sportivisation » est donc d'autant plus risquée que les dimensions symboliques qui lui sont rattachées peuvent être inconscientes.

Paul Veyne critique une « histoire axiologique, où l'on commence par juger quelles choses méritent vraiment le nom de moralité, d'art ou de connaissance, avant de faire l'histoire de ces choses ». L'historien des activités physiques et sportives et de l'éducation physique doit prendre garde de ne pas tomber dans cette « histoire axiologique » du sport. Comme le rappelle Paul Veyne, il ne faut pas se contenter de faire seulement l'histoire « de ce que nous tenons pour chefs d'œuvre » ou « des révolutions scientifiques sans les erreurs » ; il faut aussi comprendre ce qui ne nous plaît pas ou ce qui est dépassé, faute de quoi on se condamne à garder une vision partielle de

³¹ Pierre Parlebas, *Jeux, sports et sociétés, op. cit.*, p. 317.

l'histoire³². Cette dimension morale et normative, qui peut être induite par l'idée de « sportivisation », a d'ailleurs été perçue très tôt. Marcel Spivak avertissait dès 1977 sur le risque de « juger — c'est-à-dire toujours critiquer — au lieu de considérer avec quelque respect ces périodes peu éloignées de nous dans le temps mais que pourtant des mutations extraordinaires relèguent dans une société aux mentalités qui semblent incompréhensibles à la plupart d'entre nous³³. »

À côté de ce problème de neutralité, il existe aussi un risque plus historiographique. La sportivisation, pris non seulement comme un simple mot descriptif mais comme un paradigme global, incite à trop se concentrer sur le sport. Ce faisant, les études sur les activités physiques et sur les jeux s'inscrivent dans une grille de lecture qui renvoie sans cesse à la comparaison avec le sport moderne, plutôt qu'à la compréhension des activités en elles-mêmes. Un des principaux écueils de cette tendance est le risque de l'ethnocentrisme, comme on l'a montré précédemment. Mais le paradigme de la sportivisation peut aussi tendre vers la recherche du point de départ, des prémices ou de la préfiguration. C'est alors céder, pour reprendre Marc Bloch, à « cette idole de la tribu des historiens [qui] a un nom : [la] hantise des origines³⁴. » L'historiographie du sport n'est pas le seul domaine où des historiens ont voulu utiliser des concepts contemporains pour expliquer le passé. Il y a eu presque autant de controverses que de champs d'études : peut-on parler d'antisémitisme au Moyen Âge ? Existe-t-il un sentiment national français pendant la Guerre de Cent Ans ? Peut-on parler de capitalisme durant l'Antiquité ? Il est bien compréhensible que l'historien veuille parler au présent. Mais le risque de l'anachronisme n'est jamais loin.

Comme le rappelle Marc Bloch, « jamais, en un mot, un phénomène historique ne s'explique pleinement en dehors de

³² Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 94-99.

³³ Marcel Spivak, « Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1977, XXIV, n° 1, p. 28-49.

³⁴ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, 112 p, chapitre 1.

l'étude de son moment³⁵. » Plusieurs historiens se sont pourtant risqués à emprunter le mot « sport », en référence au sport moderne, pour l'appliquer à des pratiques lointaines dans le temps. Il existerait par exemple « un fil continu entre les affrontements chevaleresques et le sport contemporain³⁶. » Même si la catégorie de sport n'est pas utilisée à l'époque, elle est convoquée sur la base de quelques ressemblances. On comprend bien l'enjeu qu'il y a à pouvoir écrire le mot « sport » sur la couverture d'un ouvrage. Les cloisonnements institutionnels entre les différents courants historiographiques sont aussi en cause. L'apport scientifique ne semble pourtant pas probant : qu'est-ce que le recours au mot « sport » apprend aux historiens de l'Antiquité ou du Moyen Âge ? Ces études fouillées semblent se suffire à elles-mêmes, sans qu'il soit besoin d'utiliser des catégories peu adaptées. Il peut sembler difficile d'étudier les périodes lointaines, à la recherche des origines de la sportivisation, sans tomber dans l'anachronisme³⁷.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Sébastien Nadot, *Le spectacle des joutes : sport et courtoisie à la fin du Moyen âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 333.

³⁷ On pourrait aussi affirmer, en reprenant Elias, qu'il « est impossible de remonter aux origines d'un processus qui n'en a pas. Où qu'on commence, tout est mouvement et continuation d'un stade précédent ». Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002, p. 102.

Conclusion : quelques pistes pour un usage raisonné du mot « sportivisation. »

Tout compte fait, le terme de « sportivisation » ne doit donc pas être employé à la légère. Il ne s'agit pourtant pas de rejeter en bloc l'usage du mot, ni de critiquer les nombreux travaux qui l'utilisent, dans des perspectives d'ailleurs très différentes les unes des autres. Cette réflexion sur les écueils possibles de son emploi vise plutôt à proposer quelques précautions d'usage³⁸. On pourrait souligner trois points. D'abord, ayons conscience que le mot est accompagné de connotations dont il faut se méfier, en particulier l'idée de modernité sportive et les métaphores biologiques qui peuvent l'accompagner. Une piste serait donc de neutraliser le terme, en l'utilisant de préférence dans un sens très descriptif, pour caractériser l'évolution d'une pratique, au sens strict et sans dimension normative. Aussi, la référence à Elias ne devrait être réservée qu'à des citations rigoureuses, sous leur forme originelle de « sportisation », et en reprenant de façon consciente la perspective – discutable – de la « civilisation des mœurs ».

La seconde piste pour un usage pertinent du mot serait de garder à l'esprit que la sportivisation des pratiques est une évolution non nécessaire. Là encore, la métaphore biologique semble à proscrire, au profit d'une analyse des processus en tant que phénomènes sociaux datés, limités et temporaires. C'est aussi l'occasion de relativiser un paradigme trop linéaire. Plutôt que de sportivisation en général, on pourrait davantage envisager les choses à partir de multiples paramètres clairement énoncés – ce qui efface par ailleurs le problème d'une définition stricte du sport. Ce serait raisonner sur la place de la compétition et de la performance, dans une perspective qui tend vers l'approche ethnographique des gestes. Ce pourrait aussi être une attention sur l'idée de spectacle et de médiatisation. L'analyse peut aussi se porter davantage sur l'aspect institutionnel, autour de la réglementation, de la

³⁸ Le « contrôle du langage » en sociologie du sport est également nécessaire, pour s'éloigner du « langage semi-savant ». Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, A. Michel, 2006, p. 279.

structuration d'instances spécifiques, de la centralisation. Les politiques publiques enfin donnent l'occasion de réfléchir à la notion d'autonomie du sport, d'une façon non linéaire et non déterministe, sans en faire une caractéristique intrinsèque de la pratique sportive. Le constat est clair : toutes ces problématiques ont déjà fait l'objet d'études poussées, qui peuvent très bien faire l'économie du schéma de la sportivisation.

Enfin, pour prendre à bras le corps le problème du risque téléologique, il serait possible d'explorer davantage l'idée de « dé-sportivisation ». Il s'agirait alors de prendre en compte et d'expliquer l'évolution d'activités physiques, ludiques ou éducatives, vers des modalités de pratique moins tournées vers la compétition ou la performance. On éviterait ainsi de tomber dans le piège de la fin de l'histoire sportive, vers lequel peut tendre l'utilisation distraite du mot « sportivisation ».